



**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le vendredi 21 octobre 2022
de 10 h à 12 h 45, chez Vic Cantine au 2855 boulevard Jean-Jacques Cossette, à Val-d'Or,
sous la présidence de M. Réal Roy**

Sont présents :

- les membres du conseil d'administration, à l'exception de Céline Hubert, Yvon Nadeau, Anne-Marie Lemieux et Gilles Gendron.
- le quorum requérant 15 participants à l'assemblée général est constaté.

1. Ouverture de l'assemblée

M. Réal Roy se présente et souhaite la bienvenue à tous. Il tient à souligner la grande participation à cette assemblée générale annuelle. Il rappelle que selon les règlements du réseau, nous devons tenir une AGA dans les 90 jours du début du nouvel exercice financier, qui s'étend du 1^{er} août au 31 juillet de chaque année.

2. Présentation des membres du conseil d'administration et des participants

On fait un tour de table où chacun se présente et explique son rôle dans le réseau ainsi que son secteur d'origine.

3. Mots de remerciement pour Mme Mireille Massicotte, secrétaire exécutive sortante

M. Roy mentionne qu'il avait invité Mme Massicotte à assister à l'assemblée afin de lui témoigner ses remerciements de façon officielle mais celle-ci n'était pas en mesure d'être présente. Elle assistera à une prochaine rencontre qui se tiendra à Rouyn-Noranda et à cette occasion, ses nombreuses années de service au sein du réseau seront soulignées.

4. Nomination d'un président d'assemblée

M. Michel Marsan nous fait part de son intérêt à tenir le rôle de président d'assemblée, aucune autre mise en candidature n'est apportée.

Sur une proposition de Mme Yolande Larabé, appuyée par Mme Diane Raby, M. Michel Marsan est nommé président d'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Marsan explique la procédure pour la tenue de l'assemblée et demande aux gens de s'identifier s'ils veulent prendre la parole pour un sujet de discussion. Si un point demande une proposition, celle-ci doit être approuvée.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Roy fait la lecture de l'ordre du jour qui a été remis à chacun en début de rencontre.

Sur une proposition de M. Réjean Godbout, appuyée par Mme Marie-Paule Roy, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 novembre 2021

Les membres présents ont reçu une copie du procès-verbal au début de la rencontre et M. Marsan leur laisse quelques minutes pour en prendre connaissance. Il révise chaque page en demandant à l'assistance si des modifications ou ajouts sont à faire. M. Gérard Giguère se dit très reconnaissant de l'hommage reçu lors de cette rencontre. Mme Gaétane Plourde mentionne que le rapport d'activités de son secteur ne se retrouve pas annexé au document et on constate que celui du secteur Abitibi s'y retrouve en double. M. Roy mentionne que le document au complet sera retourné à chaque secteur et sera archivé complet, ceci étant simplement une omission lors du montage du document.

Sur une proposition de Mme Sylvie Boulanger, appuyée par Mme Gaétane Plourde, le procès-verbal est accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Rapport du président

M. Roy fait la lecture de son rapport dont une copie a été remise à chacun en début de rencontre. Dans le dernier exercice, le conseil d'administration s'est réuni seulement à deux reprises en raison de la pandémie, se voyant dans l'obligation de respecter les règles de santé publique interdisant tout rassemblement.

Une baisse du membership est constatée, ce qui résulte également de la pandémie. Nous sentons les gens moins enclins à se rassembler, ce qui pourrait expliquer la baisse d'inscriptions.

Les documents importants du réseau ont été archivés à la BANQ.

En terminant, M. Roy désire remercier tous les coordonnateurs des secteurs pour leur implication et remercie M. Godbout pour la réception pour la tenue de l'AGA. Aucune question n'est soulevée concernant le rapport.

Sur une proposition de Mme Huguette Roy, appuyée par Mme Denise Boulanger, le rapport du président est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. Dépôt du rapport financier annuel et dépôt des prévisions budgétaires

- 8.1 M. Roy présente le rapport consolidé des finances pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022. Ce rapport inclut un résumé du rapport financier de tous les secteurs. Il mentionne que le conseil régional est en bonne santé financière.

La MRC d'Abitibi-Ouest est composée de petites municipalités disséminées sur un grand territoire. Les distances pour se rendre à La Sarre apportent des défis importants d'attraction au comité de secteur. Le problème est exacerbé par le nombre limité de salles de conférences. Le comité est ainsi confronté à des défis de rentabilisation et de contingentements dans les cours offerts.

Le rapport de vérification a été exécuté par M. Onil Arcand, Bsc comptables.

Sur une proposition de Mme Marie-Paule Roy, appuyée par Mme Guylaine Barrette, le rapport financier est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- 8.2 M. Roy présente les prévisions budgétaires, et précise que le conseil d'administration fait part de ses besoins mais qu'il appartient à l'assemblée générale d'approuver le budget. En cas de besoin, le conseil d'administration doit faire de son mieux pour respecter le budget mais il est possible qu'il ait à le revoir en cours d'année. Les revenus du réseau proviennent d'une quote-part payée par les secteurs et elle est fixée par le conseil d'administration selon les besoins. Au cours des années, la quote-part a été revue à la baisse et à la hausse, variant de 8 à 10% des revenus des secteurs sans inclure le prix des cartes de membres. Présentement elle est fixée à 8%. Il mentionne que des discussions sont en cours au sujet du paiement de la quote-part. À cause de la pandémie, des congés de paiement de quotes-parts ont été accordés lors des deux dernières années.

Sur une proposition de Mme Claire Caron, appuyée de Mme Gaétane Plourde, les prévisions budgétaires sont adoptées telles que proposées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Nomination du vérificateur ;

M. Onil Arcand a procédé à la vérification des états financiers pour la période se terminant le 31 juillet 2022 et il accepte de renouveler l'exercice pour l'année financière en cours et ce, sans rémunération.

Sur une proposition de M. Gérard Giguère, appuyée par Mme Diane Raby, il est résolu de nommer M. Onil Arcand à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2022-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Ratification des actes posés par les administrateurs ;

M. Roy explique l'historique de ce point, avant les modifications au code de procédures pour l'administration des organismes d'association, il y avait obligation que tous les actes posés par les administrateurs en cours d'année soient approuvés (rapport du président, rapport financier, etc). Dorénavant les associations n'ont plus à se conformer à cette règle. Selon le livre des règlements du réseau, on demande à l'AGA de ratifier les actes posés par les administrateurs.

Sur la proposition de Mme Guylaine Barrette, appuyée par Mme Marie-Paule Roy, il est résolu de ratifier les actes posés par les administrateurs pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Bref bilan des secteurs ;

Chaque représentant des secteurs nous présente son bilan de la dernière année, dont une copie est jointe au présent procès-verbal. M. Réjean Godbout pour le secteur de Val-d'Or, Mme Diane Raby pour le secteur Abitibi, Mme Gaétane Plourde pour le secteur Abitibi-Ouest et M. Réal Roy pour le secteur Rouyn-Noranda.

Une discussion s'en suit sur le mode de fonctionnement des différents secteurs pour l'inscription et le paiement des cours. M. Roy mentionne que chaque chèque émis coûte des frais d'administration, le paiement par carte de débit est priorisé car les coûts d'utilisation sont minimes. Cependant, les frais pour paiement par carte de crédit sont plus élevés.

Les secteurs Abitibi et Rouyn-Noranda ont expérimenté cet automne le paiement des inscriptions aux cours par carte de débit. L'expérience dans ces deux secteurs est excellente (LSAA - par un logiciel et équipement loué par la Caisse populaire Desjardins et LSRN - par un équipement vendu par la compagnie Square). Tout cela pour un prix abordable et une économie substantielle en frais bancaires. L'utilisation de la carte de crédit, même si c'était possible n'a pas été privilégiée à cause des frais élevés (entre 2 et 3,5% de la valeur de chaque transaction).

12. Table régionale des aînés

M. Roy mentionne que trois personnes siégeant au CA sont mandatées par une institution amie (UQAT, Cégep, table régionale des aînés). Ces dernières sont membre supporteurs depuis le tout début de la création du réseau. Mme Anne-Marie Lemieux est représentante de la table régionale des aînés et désire se retirer à titre de représentante, mais elle demeurera sur le CA mais comme déléguée pour le secteur Rouyn-Noranda. Le futur conseil devra donc suggérer à la table régionale des aînés une personne pour les représenter.

13. Aspect régional du Réseau et tarification

M. Roy mentionne que chaque secteur possède un livre des règlements généraux. Ce livre est maintenant consultable (et imprimable) sur le site Web du Réseau, dans la section « Documentation – Documentation publique - Réseau Régional ». Il revient sur l'article 13 des règlements du réseau et en explique la teneur.

La charte est régie par le Réseau régional et chaque secteur fait partie du réseau. Il a donc besoin de la charte du réseau pour fonctionner. Selon ce règlement, la quote-part doit se décider dans une rencontre du CA et non lors de l'AGA. Une rencontre du CA devra donc être tenue rapidement afin de régler ce point. Cependant, on rappelle que la quote-part est essentielle au comité régional, sinon le réseau disparaît. Par contre, le CA a une marge de manœuvre et peut décider que chaque secteur assume une quote-part différente de l'un à l'autre en fonction de leur capacité de contribuer.

M. Godbout émet son opinion qu'on devrait se rapprocher le plus possible du 10% et traiter les secteurs problématiques au cas par cas, au lieu d'y aller dès le départ d'une diminution de la quote-part d'un secteur en particulier. On mentionne que cela a déjà été fait par le passé.

Mme Plourde, en tant que trésorière du secteur d'Abitibi-Ouest, mentionne qu'il serait possible pour son secteur de payer une certaine quote-part afin de participer au financement au niveau régional.

Lors de la prochaine rencontre du CA ce point sera discuté, ainsi que du meilleur endroit pour tenir les rencontres afin de limiter le plus possible les déplacements en hiver. On doit aussi regarder la possibilité d'agir en mode virtuel pour tenir les rencontres.

14. Propositions des membres, questions, commentaires, suggestions, etc.

Aucun commentaire à ce point.

15. Nomination d'un président d'élections

Sur la proposition de M. Réal Roy, appuyée par Mme Michèle Bédard, il est résolu de nommer M. Michel Marsan comme président d'élections.

16. Élections

M. Roy donne des explications sur les postes qui composent le CA et précise qu'aujourd'hui l'assemblée générale doit élire quatre représentants des membres parmi les membres réguliers.

Les mises en candidatures sont les suivantes :

M. Réal Roy propose M. Gilles Gendron comme représentant des membres pour le secteur de Rouyn, appuyé par M. Gérard Giguère.

Pour le secteur Abitibi-Ouest, Mme Gaétane Plourde propose Mme Johanne Arseneault, appuyée par Mme Huguette Caron.

Mme Diane Raby propose Mme Claire Caron pour le secteur Abitibi, appuyée par M. Réal Roy.

Il n'y a aucune proposition pour le secteur de la Vallée de l'Or, les membres en discuteront lors de leur prochaine rencontre afin de combler ce poste.

Mmes Arseneault et Caron acceptent le poste. M. Gendron avait donné son accord préalablement à l'AGA. Les trois personnes sont donc élues sans opposition.

17. Pause pour l'élection des nouveaux officiers

Une pause de 10 minutes est accordée pour l'élection des nouveaux officiers.

18. Présentation des nouveaux officiers

M. Roy fait la présentation des nouveaux officiers et les remercie :

M. Réal Roy, président
Mme Diane Raby, vice-présidente
Mme Marie-Paule Roy, trésorière
Mme Claire Caron, secrétaire

Les membres de l'assemblée félicitent chacun des officiers élus.

19. Levée de l'assemblée.

Sur une proposition de Mme Sylvie Boulanger, appuyée par M. Michel Marsan, il est résolu de lever l'assemblée à 12 h 45.

Compilé et rédigé par :
Chantal Bilodeau, secrétaire temporaire

Approuvé par :
Réal Roy, président